

PLAN STRATEGIQUE POUR L'ACTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL



**« Œuvrer ensemble au développement de politiques de gestion
intégrée des zones côtières et agir pour plus d'aires littorales
protégées mieux gérées »**

I- Naissance de l'action européenne et internationale du Conservatoire du littoral

Etablissement public français créé en 1975, le Conservatoire du littoral mène une politique foncière visant à la protection définitive des espaces naturels et des paysages sur les rivages maritimes et lacustres. L'établissement peut intervenir dans les cantons côtiers en métropole, dans les départements d'Outre-mer, à Mayotte, ainsi que dans les communes riveraines des estuaires et des deltas et des lacs de plus de 1 000 hectares.

L'international dans les gènes du Conservatoire... En mai 1971, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire décide « *de créer, dans le cadre des études pour le schéma général d'aménagement de la France, un groupe d'étude chargé de faire un rapport sur les perspectives à long terme du littoral français* »¹. Ce groupe d'étude, dirigé par Michel PIQUARD, préconise alors la création d'un nouvel outil : Le Conservatoire du littoral. S'inspirant de l'exemple anglais du National Trust - organisme « caritatif » privé créé en 1895 par trois philanthropes anglais - le Conservatoire en constitue une adaptation au contexte français. Ainsi le Conservatoire portait déjà dans ses gènes de l'ADN issu de « l'international ».

...pour accompagner son apprentissage... Par ailleurs la gestion des espaces naturels constitue une science jeune. En France les premières expériences datent du milieu du XX^{ème} siècle. Aussi, lorsque le Conservatoire du littoral doit faire face à ses obligations de propriétaire et intervenir sur les enjeux de gestion, il s'appuie naturellement sur l'expérience des pays du Nord de l'Europe. Cet apport d'expériences aboutit à la création de l'Association Eurosite regroupant des gestionnaires de l'ensemble de l'Europe et permet de comprendre l'implication du Conservatoire au sein de d'autres réseaux internationaux comme l'UICN.

¹ « Perspectives pour l'aménagement, Littoral Français », rapport au Gouvernement Novembre 1973 – dir. Michel PIQUARD

...pour transférer son expérience et son savoir-faire à de nouveaux acteurs... Désormais et sur la base des leçons apprises en tant d'agence foncière du littoral, le Conservatoire peut à son tour faire part de son expérience à d'autres pays demandeurs. En décembre 1994, Michel Barnier, le Ministre français de l'environnement, envoie une lettre de mission au Conservatoire du littoral afin qu'il étudie la faisabilité d'un « Conservatoire Méditerranéen »². A l'occasion d'un Conseil informel des Ministres de l'environnement de l'Union Européenne³, l'étude de faisabilité conclut à l'intérêt de « renforcer la solidarité méditerranéenne en faveur d'interventions foncières de protection comme un enjeu capital pour le maintien de la biodiversité ». C'est ainsi que le Conservatoire se voit confier la mission par plusieurs Ministres successifs d'œuvrer dans cette direction. Il lui appartient désormais « d'accompagner les pays qui en font la demande dans la mise en place de politiques littorales » et de contribuer « à la promotion et à la mise en œuvre de mesures spécifiques de protection des zones côtières par les pays riverains » tout en apportant « un appui technique aux opérations pilotes qui pourraient être engagées »⁴.

Cette démarche se base sur le modèle français pour proposer des solutions compatibles avec les réalités et contraintes politiques, institutionnelles et culturelles spécifiques des pays bénéficiaires.

...pour échanger son savoir faire avec ses pairs dans un cadre structuré. Sur la base de ces lettres de mission ministérielles et des réalisations d'actions de coopération déjà menées, le Conseil d'administration de l'établissement confirme alors son entier accord sur cet engagement dans l'action européenne et internationale⁵.

La création, en janvier 2009, d'une Délégation Europe et Internationale et la nomination, en juin 2010, d'un délégué dédié constituent la traduction opérationnelle de cette décision. La rédaction de la présente stratégie souligne l'expression de cette montée en puissance et de cette volonté de structuration.

Cette démarche de structuration désormais accompagnée d'une stratégie établie permet au Conservatoire de renforcer sa visibilité et sa crédibilité dans son mode d'intervention et de fixer ses ambitions dans ses actions en Europe et à l'International.

II-L'intérêt d'une action européenne et internationale au sein du Conservatoire du littoral

Outre l'aspect historique et la volonté de structurer la réponse faite aux demandes d'interventions de la tutelle ou des partenaires nationaux⁶ ainsi qu'aux pays et institutions internationales, Le Conservatoire du littoral bénéficie intrinsèquement de son action européenne et internationale.

«Le besoin de considérer le tout pour mieux pérenniser les parties... » : Dans sa mission nationale, le propre du Conservatoire du littoral est de s'intéresser à des enjeux qui vont au-delà de ses sites comme ceux par exemple de la trame verte et bleue.

L'intégration de ses espaces au sein de territoires plus larges constitue l'une des approches de l'établissement qui est unanimement reconnue comme efficace.

Il en va de même pour l'action qui est menée au-delà des frontières nationales. Cette réflexion sur les implications d'une approche globale et éco-systémique pour la protection et la gestion du

² Dans le cadre de la Conférence « Med 21 » des Nations unies regroupant l'ensemble des Ministres de l'environnement, le Conservatoire du littoral avait réussi à introduire la notion d'intervention foncière dans les conclusions. De même, une résolution relative à la création d'un Conservatoire du littoral Méditerranéen avait été validée.

³ Arles, 3 février 1995.

⁴ Lettre de mission du Ministre de l'environnement Michel Barnier au Conservatoire du littoral (déc. 1994)

⁵ CA d'octobre 1998, juin 2006, juin et octobre 2008.

⁶ Ministère des affaires étrangères, bailleurs de fonds et mécènes.

littoral, menée à l'échelle des mers régionales⁷, permet de positionner l'établissement et son réseau de territoires dans une dynamique d'interactions internationales.

Par nécessité d'apporter une réponse française dans un cadre international de gestion des zones côtières : L'ouverture à l'international de l'établissement est aujourd'hui nécessaire à la crédibilité de son activité à des échelles européenne et internationale de plus en plus impactantes sur ses activités et approches (protocole GIZC⁸, approche éco-systémique, projets internationaux...) afin d'être intégré dans les réflexions menées par les instances européennes et internationales et y promouvoir le modèle français et ses particularités.

Le Conservatoire a, dès sa création, choisi un mode d'action international à son image dans l'exercice de sa mission nationale : basée sur le concret, le pragmatisme, la réactivité et l'action, la promotion du partenariat avec les élus et acteurs locaux. La création d'une Délégation Europe et International destinée à répondre aux nombreuses sollicitations de manière structurée et professionnelle permet d'apporter une valeur ajoutée et un rayonnement qui va au-delà des frontières. Avec des missions clairement définies la DE&I renforce son action et la reconnaissance du Conservatoire du littoral comme un acteur dont les actions et interventions à l'étranger contribuent au développement de politiques de préservation des côtes.

Une compétence « internationale » à l'impact favorable sur nos pratiques et sur nos partenariats « nationaux » : Le savoir faire en matière de coopération et de relations internationales et le réseau développé au fil du temps constitue un atout considérable pour le Conservatoire de même que le faible coût de son fonctionnement et l'intérêt qu'il suscite pour ses partenaires réguliers avec lesquels il travaille au quotidien sur le territoire national. Des **gestionnaires** valorisent leurs compétences et ainsi se valorisent et valorisent l'image de la préservation du littoral français, des **gardes** qui enrichissent leur savoir-faire au contact d'autres professionnels étrangers, **des experts et entreprises françaises**⁹ développent leur réseau et leur CV et enfin des **institutions, établissements publics et collectivités** partenaires qui bénéficient de ces actions tant en terme d'image qu'en terme de valorisation générale de leur services. L'implication des **agents du Conservatoire du littoral** dans des actions de coopération ou leur intégration dans des réseaux d'échanges sont aussi d'excellentes opportunités pour développer leur compétences et savoir-faire au contact d'autres praticiens et d'autres cultures. Ces échanges sont aussi un atout pour l'établissement qui se trouve ainsi enrichi des expériences des partenaires étrangers.

Par ailleurs, au-delà des personnels impliqués, l'intégration de **sites du Conservatoire du littoral** au sein de réseaux internationaux, permet d'en dynamiser¹⁰ ou d'en valoriser la gestion à un niveau international.

Par devoir de solidarité : les lettres de mission des ministres successifs (Michel Barnier et Dominique Voynet) orientaient majoritairement l'action internationale de l'établissement dans le sens d'une coopération solidaire en faveur des pays des zones géographiques prioritaires. L'évaluation de l'action internationale de l'établissement menée par le cabinet AlphaConseil a permis de mesurer le très bon retour des pays partenaires par rapport à cet axe de coopération

⁷ Méditerranée, Océan Indien, Caraïbes prioritairement.

⁸ Le protocole GIZC en Méditerranée vaut désormais Directive européenne pour les pays riverains et s'impose ainsi à toutes les approches en matière de gestion des côtes. Cette politique prônée par l'UE devrait s'appliquer à terme sur d'autres mers Régionales et sur d'autres façades maritimes européennes.

⁹ Face à une concurrence internationale forte et pour un rapport coût/bénéfice très positif.

¹⁰ Le site du Grand Rouveau a été classé « Aire Spécialement Protégée d'Intérêt Méditerranéen » par un organisme des Nations Unies suite à l'intervention de la DE&I. De même, sa gestion, ainsi que celle de Bagaud (PNPC) ou de Riou en PACA ou les îles du Cap Corse bénéficient des échanges et expertises apportées par l'Initiative PIM pour les Petites Îles de Méditerranée (programme international que la DE&I coordonne depuis 2005). Il en va de même pour des sites comme les îles Bretonnes qui servent régulièrement d'exemple dans le cadre du programme PIM ou même de site pilote hébergeant des formations (îlot du Herpin 2010).

et l'excellent impact des actions rentrant dans cette approche en terme d'image pour l'établissement et par rebond envers la tutelle¹¹.

Un atout de promotion dans l'exemplarité : La politique de coopération internationale de l'établissement met en avant le savoir-faire français que ce soit en matière de gestion des espaces littoraux, d'aménagement de sites côtiers ou encore sur la gestion ou l'aménagement intégrés des territoires¹².

Le Contrat d'Objectif 2012/2014 reprend d'ailleurs ces principes : « *Outil de la politique française du littoral, le Conservatoire en est un bon ambassadeur, mobilisé à ce titre en soutien des initiatives françaises, européennes et multilatérales sur les enjeux littoraux. Il continuera à réaliser des opérations de coopération, de conseil et de partenariat à l'échelle internationale et en particulier dans le bassin méditerranéen.* » Cette dynamique est par ailleurs inscrite au cœur de la stratégie européenne et internationale du Ministère du développement durable¹³, dans laquelle il est prévu de « *mettre en œuvre les engagements européens et internationaux du Grenelle dans le domaine de la biodiversité et notamment de promouvoir l'outil gestion intégrée des zones côtières dans les bassins dans lesquels la France est présente à l'image de ce qui est fait en Méditerranée* ».

Un besoin d'échanges pour progresser : la délégation Europe et International apporte son service aux autres **délégations et services du Conservatoire** afin de leur permettre la participation à des réseaux d'acteurs internationaux comme Eurosite, INTO ou à travers des projets d'échanges européens (Leonardo) ou internationaux (Initiative PIM, projets thématiques-MedPhares, MedSeaties...) ¹⁴.

Ce besoin d'échange passe aussi par une exportation des standards et approches du Conservatoire. Cet aspect a joué un rôle clé dans le développement du réseau Eurosite, a contribué et contribue encore à faire avancer le débat en Europe sur les politiques de gestion du littoral et les pratiques de gestion, au sens large. Au-delà de l'Europe, cette démarche est au cœur des projets portés par la DE&I notamment à travers l'Initiative PIM.

Un outil de mise en œuvre des engagements de la France : La France est signataire de nombreuses **Conventions et protocoles internationaux** qu'elle s'est engagée à mettre en œuvre. Dans celles-ci, plusieurs ont trait aux enjeux de préservation des côtes¹⁵ ou à des thématiques plus spécifiques¹⁶. Le Conservatoire, compte tenu de son expérience reconnue en France, apporte son expertise aux instances officielles françaises en charge du suivi de ces conventions.

Le Contrat d'objectif réaffirme d'ailleurs « *le Conservatoire assure un rôle d'expertise et d'assistance auprès des instances internationales du Ministère (DAEI et DEB) sur les dossiers touchant la préservation du littoral, la gestion intégrée des zones côtières ou les enjeux de conservation de la biodiversité. A ce titre, il veillera à poursuivre cette assistance technique auprès des services du Ministère notamment en charge du suivi de la Convention de Barcelone.* »

¹¹ Il ressort aussi des entretiens qu'un ralentissement ou un arrêt des soutiens auprès de nos partenaires historiques en ces périodes de grande réforme politique pourrait être mal compris et ainsi négatif sur le long terme.

¹² L'ambition et l'exigence de qualité dans les actions portées par le Conservatoire se retrouvent ainsi dans les valeurs qui sont promues hors de nos frontières.

¹³ « Stratégie européenne et internationale du Ministère du développement durable », Ministère de l'Ecologie du développement durable, des transports et du logement, juin 2011.

¹⁴ Cette approche repose sur l'association de plusieurs facteurs internes à l'établissement :

- un accueil par une délégation « pilote » qui met aussi à disposition du projet ses sites exemplaires et son réseau de partenaires locaux (gardes, gestionnaires, collectivités...);
- un encadrement national, une réflexion, une doctrine, une écoute, une curiosité de la part de la DGPAT et/ou d'autres services ;
- et de la part de la DE&I, un réseau international et la gestion des projets, la coordination générale, un support logistique et une interface qui permet l'accompagnement d'une volonté ou de besoins des autres composantes du Conservatoire

¹⁵ Convention de Barcelone, de Carthagène, de Nairobi...

¹⁶ Convention sur la Diversité biologique et les objectifs d'Aichi, Convention de Berne...

C'est ainsi par exemple que le Délégué assume le rôle de point focal pour la France auprès du Centre d'activité Régionales du Programme d'action prioritaires du Plan d'action pour la Méditerranée (CAR/PAP) de la Convention de Barcelone /PNUE, instance en charge du développement du protocole Méditerranéen pour la GIZC. Dans le cadre de cette responsabilité, le Conservatoire assume le rôle de coordinateur d'un Programme d'Aménagement Côtier dans le département du Var, et à ce titre apporte un suivi technique pour la mise en œuvre du programme, à la demande du Ministère en charge de l'écologie.

III- Stratégie pour l'action européenne internationale du Conservatoire à l'horizon 2020

A- Une vision : « œuvrer ensemble au développement de politiques de gestion intégrée des zones côtières et agir pour plus d'aires littorales protégées mieux gérées »

L'action européenne et internationale du Conservatoire du littoral s'appuie depuis l'origine sur les valeurs qu'il promeut et véhicule en France. Aussi sa stratégie d'intervention en Europe et à l'International est une forme de déclinaison de sa mission et des moyens qu'il utilise en France. C'est ainsi que sa stratégie vise à développer des pratiques de gestion intégrée favorisant l'augmentation des aires protégées littorales et renforçant leur bonne gestion.

Pour cela, la Délégation Europe et Internationale en charge de la mise en œuvre de cette stratégie, veillera à porter les modèles français de préservation des côtes, prioritairement sur des littoraux de mers régionales au sein desquelles la France occupe une position majeure (en premier lieu avec les pays riverains de la Méditerranée). La force et la spécificité de l'action internationale portée par l'établissement est d'accompagner le développement institutionnel de ses partenaires par la mise en œuvre de projets concrets sur des sites pilotes. Caractéristique unanimement reconnue dans l'évaluation de l'action internationale du Conservatoire, cette approche sera poursuivie et renforcée.

Les enjeux côtiers étant extrêmement diversifiés, le Conservatoire se consacrera prioritairement au développement des politiques et stratégies territoriales basées sur la Gestion Intégrée de la Mer et du Littoral (GIML). Il travaillera également à la mise en œuvre d'actions de promotion et de valorisation des écosystèmes et milieux naturels, tel que prôné dans la stratégie internationale du MEDDTL, au premier rang desquels les zones humides et les petites îles, ainsi qu'au renforcement institutionnel des pays ou régions en la matière qui en feraient la demande. Le Conservatoire veillera ainsi à ce que les projets dans lesquels il choisit de s'investir (en tant que porteur ou partenaire) s'articulent autour de thématiques d'intérêt pour l'établissement (en exemple : écosystèmes insulaires avec le programme PIM, zones humides avec le projet Marc Chica à Nador, projet Leonardo sur le changement climatique, valorisation des phares avec le projet MEDPHARES...).

La stratégie s'organise selon 4 axes d'interventions pour la période allant jusqu'à 2020 :

AXE 1/ PROMOUVOIR LE MODELE, LES STANDARDS ET LES APPROCHES MIS EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN PAR L'ETABLISSEMENT

Porter la Doctrine Conservatoire : Le Conservatoire du littoral a établi une doctrine pour la gestion de ses sites. Au-delà de la démarche classique, basée sur les aspects techniques de la conservation principalement dédiés à la protection de la diversité biologique et des habitats, la DE&I, comme le Conservatoire, s'appuie sur une approche « intégrée » qui vise la conservation par la gestion des territoires en faveur de l'Homme. Cette démarche adaptée à la culture locale s'appuie aussi sur les perceptions humaines (paysages et patrimoines dans tous leurs aspects) et l'émotionnel ("esprit des lieux"...). Elle est clairement participative avec une gestion souvent déléguée et partenariale avec les collectivités et la société civile et implique le développement de réelles relations avec les usagers et les riverains.

La délégation Europe et internationale, outre la promotion de l'intervention foncière portera ainsi les éléments clés de cette doctrine¹⁷ et veillera à la promotion du modèle et des éléments issus des différentes politiques françaises et européennes en faveur de la gestion des zones côtières¹⁸.

Le Conservatoire veillera ainsi à exporter le savoir-faire français en matière de gestion d'espaces naturels, à l'occasion de missions techniques, qui pourront contribuer au renforcement des capacités d'experts étrangers. L'accueil de délégations étrangères sera également un moyen de véhiculer la « doctrine Conservatoire ».

Vers une Communication amplifiée : Comme cela a été mis en évidence par certains partenaires, le Conservatoire du littoral doit encore amplifier la communication concernant son action à l'international. Toutefois, compte tenu de la faiblesse des investissements réalisés en faveur d'une communication sur ses activités internationales, la visibilité s'avère déjà relativement importante : livre Gallimard, article dans le Monde, reportage Thalassa, articles, ITV dans médias étrangers (presse et TV), et dans la PQR en complément des différentes expositions qui circulent en France et dans les pays Méditerranéens.

Pour cela, il veillera à communiquer prioritairement auprès des partenaires institutionnels travaillant sur les enjeux de la coopération et sur les thématiques environnementales. Par ailleurs, la diffusion d'une synthèse des principaux axes de la présente stratégie auprès du grand public¹⁹, sera engagée en 2014. Outre l'utilisation accrue des nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux...), il participera directement ou indirectement (mise à disposition de supports de communication de type exposition, kakémonos, dépliants...) aux grands événements nationaux et internationaux concernant le littoral.

¹⁷ Préservation et promotion des patrimoines (nature, culture, immatériel) ; Approche par territoires ; esprit des lieux ; aménagement des sites pour l'accueil du public dans le respect des équilibres écologiques et en accord avec leur capacité de charge ; ouverture « de principe » au public ; expérimentation de nouvelles approches ; qualité et exemplarité...

¹⁸ Loi portant engagement national pour l'environnement et notamment art 166 consacré à la politique pour les milieux marins section 1 sur la gestion intégrée de la mer et du littoral. (Art.L. 219-1.-La stratégie nationale pour la mer et le littoral du code de l'environnement) protocole GIZC, livre bleu, DCSMM...

¹⁹ Un document sera réalisé reprenant les grands axes de la stratégie. Destiné à être diffusé sur le web, il sera illustré pour être lisible par le plus grand nombre et reprendra des exemples d'activités et programmes portés par le Conservatoire à l'international. Il pourra aussi contenir des témoignages de partenaires français et étrangers.

AXE 2/ POURSUIVRE SES ACTIONS DE COOPERATION ET D'ASSISTANCE INSTITUTIONNELLE ET TECHNIQUE, PRIORITAIREMENT AU SEIN DU BASSIN MEDITERRANEEN.

Pour une réaffirmation du soutien et de l'assistance institutionnels auprès des pays demandeurs : La priorité a toujours été donnée à l'accompagnement de démarches nationales ou régionales visant à la création et au développement « d'Agences littoral » *ad hoc*. Les lettres de mission ministérielles et la pratique ont aussi amené le Conservatoire du littoral à apporter son assistance en faveur de politiques plus globales de préservation des côtes, tant dans leur partie terrestre que maritime, dans le cadre d'une mise en pratique de la gestion intégrée des zones côtières.

Le Conservatoire veillera à poursuivre son assistance institutionnelle en privilégiant les démarches foncières ou ayant trait à l'aménagement du territoire dans sa partie littoral, en privilégiant une approche intégrée terre-mer et en s'appuyant sur des partenariats²⁰ pour apporter une réflexion renforcée sur les enjeux marins.

Pour un renforcement des actions opérationnelles de terrain : Dans le cadre de son implication dans de nombreux projets pilote, le Conservatoire du littoral a démontré son pragmatisme et un savoir-faire important en matière de génie et d'ingénierie écologique. Il intervient aussi comme moteur dans la réalisation d'actions concrètes dédiées à la conservation et à l'accueil du public.

Riche de l'appui d'un pool pluridisciplinaire d'experts expérimentés couvrant la plupart des thématiques et bénéficiant de l'expérience des agents du Conservatoire, de ses gardes et gestionnaires (pragmatisme allié à la connaissance de la réalité de terrain)²¹, la DE&I peut ainsi mobiliser des équipes pour prospecter, définir les zones prioritaires à protéger, réfléchir et planifier la gestion d'espaces naturels côtiers.

Toujours dans le sens d'une plus grande efficacité pour assurer la durabilité de la démarche de préservation, l'autre axe de partenariat consiste en un renforcement des capacités des personnels des agences littoral²².

Dans les années à venir, la DE&I devra maintenir et promouvoir auprès des opérateurs de la conservation aux niveaux régionaux, nationaux et locaux ces axes d'intervention basés sur l'action de terrain et le renforcement des savoir-faire. La DE&I privilégiera son intervention dans des initiatives concernant des espaces à « taille humaine » en vue d'aboutir à des résultats concrets.

La Méditerranée, priorité géographique réaffirmée : Les évolutions environnementales et l'urgence en matière de réponses à apporter aux enjeux soulevés sur le pourtour méditerranéen sont telles que « ... *c'est là que se situe l'urgence des actions à entreprendre...* »²³. Depuis près de 20 années²⁴, le Conservatoire, en conformité avec les priorités géographiques définies par le Ministère chargé de l'environnement et le ministère des affaires étrangères, a orienté la majorité de ses actions de coopération en Méditerranée. A ce titre, il y a développé un réseau aujourd'hui

²⁰ Agence des Aires Marines Protégées et réseaux internationaux tels que Maia, MedPAN...

²¹ Le recours à des partenaires du premier (gardes, gestionnaires, agents des collectivités locales) et second cercle (experts et prestataires intervenant régulièrement pour le Conservatoire) et une des priorités pour la DE&I.

²² Au travers d'un accompagnement régulier, comme dans le cadre de compagnonnage d'experts ou de gestionnaires, à la demande et par des réponses « sur-mesure » comme lors d'accueil de délégations en France ou des formations sur le terrain dans les pays, ou encore dans le cadre d'appui à la formation comme avec les cycles de sensibilisation à la biodiversité de l'Agence Française de Développement.

²³ 1/3 du tourisme mondial, 1/3 des trafics pétroliers, sur moins de 1% des mers du globe, 1 des 25 hot spots de la biodiversité mondiale, concentration des populations sur les côtes, mer fermée...

²⁴ Cf. chapitre I. Historique du Conservatoire et de son activité internationale.

étouffé et une image forte et reconnue, tant par les partenaires pays²⁵ que par les institutions internationales²⁶.

Les relations historiques de la France avec les pays riverains, les nombreux points communs en terme de structuration administrative ou en terme d'enjeux et de pression sur les milieux naturels, les récentes évolutions des pays émergents qui viennent de vivre des bouleversements majeurs ainsi que les volontés européennes de mieux organiser leurs interventions en Méditerranée²⁷ militent pour le maintien de la priorisation des actions de la DE&I sur ce secteur géographique.

Vers une Fédération des « Agences du littoral » : Le Conservatoire du littoral a été et continue d'être un acteur clé dans la création et l'appui aux agences et autres instances en charge de la conservation du patrimoine naturel côtier. Le Conservatoire a accompagné la création de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral en Tunisie en 1994 puis du Commissariat National du Littoral en Algérie dans les années 2000 et est partenaire du développement du Conservatoire des Côtes (Sardaigne), de la Fondation²⁸ de la Caixa de Catalunya en charge de la protection de la nature (Catalogne) et partenaire clé de la Cellule littorale (Maroc).

Le nouveau défi stratégique à relever par la DE&I sera de contribuer à la multiplication de ces instances qui s'inspirent du Conservatoire du littoral français²⁹, et de réussir à les unir au sein d'une fédération, dans un premier temps à l'échelle méditerranéenne, qui pourrait les impliquer pour démultiplier et valoriser leur action.

Le plan d'action du Centre d'Activités Régionales en charge de l'application du protocole Méditerranéen GIZC (CAR/PAP du PAM- PNUE) a d'ailleurs repris cet axe proposé par le Conservatoire. Ce plan d'action a été validé par l'ensemble des pays et membres à la convention de Barcelone en janvier 2012 à Paris, à l'occasion de la Conférence des Parties.

AXE 3 / POURSUITE DU POSITIONNEMENT DANS LA COOPERATION MULTILATERALE EN EUROPE ET A L'INTERNATIONAL

Si le Ministère en charge de l'environnement a clairement réaffirmé que les relations avec les instances européennes officielles étaient de son ressort, le Conservatoire pourra lui apporter, à sa demande, son appui technique sur les enjeux qui sont les siens. De plus, le Conservatoire veillera à poursuivre son implication au sein de réseaux d'échange, selon les opportunités pour le développement de projets d'échanges, mais avant tout pour le développement d'une culture commune et une force commune de réflexion et de proposition sur ses thèmes prioritaires définis en relation avec la DGPAT.

Le Conservatoire poursuivra également son implication dans les réflexions du Groupe d'expert de la Convention de Berne sur la biodiversité insulaire européenne.

Le Délégué Europe & International pourra, en accord avec le Ministère, poursuivre ses activités de point focal du CAR-PAP de la Convention de Barcelone.

²⁵ Conventions actives de partenariat avec le Royaume du Maroc, avec l'Algérie, la Tunisie, la Libye, La Région Sarde

²⁶ Convention active avec le Centre d'Activité Régionale pour les Aires Spécialement Protégées (PNUE) ; Point focal pour la France auprès du Centre d'Activité Régionale du Programme d'actions Prioritaires (PNUE) ; Convention partenariale avec le réseau MedPAN.

²⁷ Processus Euro-Méditerranéen : Union pour la Méditerranée

²⁸ Acteur privé de la protection de la nature par l'outil foncier.

²⁹ Même si elles sont adaptées à d'autres contextes nationaux ou régionaux.

AXE 4 / REpondre, dans la mesure du possible, aux sollicitations des pays demandeurs en matière d'accompagnement dans leur politique

Le Conservatoire interviendrait prioritairement à la demande des pays, notamment dans d'autres mers régionales où la France est présente (Caraïbes, Océan indien...) et développerait sa réponse sur la base de crédits très majoritairement extérieurs. De telles interventions ne pourraient être engagées sans évaluer l'intérêt en terme de retour d'expérience pour les agents de l'établissement et de ses partenaires.

La Délégation Outre Mer du Conservatoire du littoral est extrêmement active dans ces territoires qui constituent des zones prioritaires (hot-spot) en termes de biodiversité. A ce titre, elle a développé un savoir-faire en termes de gestion des sites naturels côtiers de forte valeur. Comme cela est fait déjà sur le bassin Méditerranéen, le Conservatoire pourra développer des relations avec les pays riverains dans le cadre de partenariats établis avec des bailleurs de fonds et des Conventions de ces mers régionales dont la France est signataire.

B- Des modes d'intervention :

A la demande de partenaires (pays, collectivités, bailleurs, ONG) : Sans vocation au prosélytisme, le Conservatoire veillera à poursuivre la promotion du modèle français de préservation du littoral. Les pays le sollicitent régulièrement pour la prise en charge de démarches ou d'initiatives conservatoires ou pour intervenir dans le cadre de projets. Les demandes seront ainsi étudiées selon les critères développés au sein de la présente stratégie.

Par l'augmentation des capacités d'intervention par recours à mobilisation de crédits extérieurs : Si la démarche l'établissement n'est pas mercantile, elle ne saurait être menée sans le soutien de financements extérieurs venant abonder ses propres fonds pour ces actions à l'international. La DE&I étant rarement le bénéficiaire direct des financements de bailleurs internationaux, généralement destinés à des pays en développement, elle s'est positionnée comme appui technique aux **bailleurs** français³⁰ dans les projets notamment menés en Afrique du Nord. Des rapports de confiance ont été ainsi tissés avec des bailleurs internationaux³¹ qui bénéficient du réseau mis en place par le Conservatoire au sein des pays bénéficiaires. Le recours à des **mécènes privés** sera encore renforcé dans les années à venir grâce à l'apport d'un poste dédié au sein de la délégation mécénat et communication.

A un autre niveau, afin de renforcer son action sans pour autant avoir recours à de plus amples financements, la DE&I mobilise des **experts et des cabinets d'étude intervenant à titre gracieux**. Une telle approche permet de réduire considérablement le coût des interventions de la DE&I, génère un effet de levier majeur et de multiplier ainsi des actions.

Au delà de la démarche projet : Limités dans le temps, la plupart des projets dédiés au développement ou à la conservation ont une durée qui ne dépasse pas les 3 à 5 ans, mais ces délais se révèlent trop courts pour aboutir à un résultat satisfaisant. Aussi, le Conservatoire privilégie les interventions et les accompagnements de politiques s'inscrivant dans la durée pour plus d'efficacité et d'impact réel et positif sur les territoires.

La DE&I s'implique sur le moyen et long terme en mobilisant ses ressources propres ainsi que des fonds extérieurs dans le cadre de projets consécutifs mais aussi en réduisant les coûts de son action. Les échanges sont ainsi maintenus et permettent d'envisager, à terme, une prise en charge autonome des dispositifs par les pays bénéficiaires.

Dans le cadre de synergies renforcées : Devant la difficulté à engager des projets ou programmes sur les enjeux multisectoriels des territoires côtiers, la DE&I se présente comme un facilitateur, un animateur capable de catalyser des rapprochements entre différentes instances et les pérenniser. La priorité est donnée au développement de partenariats et synergies avec des administrations françaises notamment les établissements publics sous tutelle du Ministère chargé de l'écologie³² et plus particulièrement avec les services en charge de l'international au sein de ces établissements pour éviter toute redondance et favoriser les processus concertés.

La DE&I continuera à œuvrer en faveur de la fédération d'acteurs français, qu'ils soient publics ou privés, permet de donner une meilleure visibilité au savoir faire de l'établissement et de promouvoir par ailleurs le modèle français de gestion des territoires côtiers. Des partenariats seront développés avec des structures ou experts travaillant au côté du Conservatoire, notamment sur des thématiques qu'il ne maîtrise pas en interne.

En parallèle, des ouvertures sont à identifier pour élargir cette approche partenariale aux acteurs régionaux et sous-régionaux afin de pourvoir aux besoins réels de la conservation des espaces naturels côtiers dans une logique d'approche écosystémique.

³⁰ Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

³¹ Global Environment Facility, Banque Mondiale, Union européenne, Programmes des Nations Unies pour l'Environnement ou le Développement...

³² Agence de l'Eau, IFREMER, AAMP, ONF, ONCFS, ONEMA, ATEN, PNF, Parcs Nationaux...

ANNEXES

Annexe 1 : Evaluation des actions de coopération portées par l'établissement :

Après une phase de structuration réussie, la Délégation Europe & International a souhaité réaliser une évaluation de ses actions, en vue de mieux définir les axes stratégiques qui pourraient être envisagés pour prolonger ses ambitions : apporter des réponses pertinentes aux enjeux internationaux (poursuite de missions de coopération, mise en œuvre d'opérations concrètes...)

Méthodologie retenue : En vue de collecter les informations nécessaires à la bonne réalisation de cette évaluation, la Délégation Europe & International s'est appuyée sur l'expertise d'un intervenant extérieur en matière d'audit, lequel a réalisé des entretiens individuels et collectifs avec l'ensemble des collaborateurs de la Délégation, ainsi qu'avec des groupes de réflexion constitués de partenaires de la DE&I (organismes publics, experts, acteurs méditerranéens et Européens).

La conduite de ces entretiens a été réalisée dans le respect d'un processus méthodologique précis :

■ **Donner la parole aux acteurs :**

- > La verbalisation des acteurs est indispensable à l'évaluation des actions de la DE&I, parce qu'elle est l'expression de tout ce qui n'est pas quantifié, voire quantifiable.



■ **Un objectif de convergence :**

- > Contribuer à un diagnostic croisé et partagé de l'évaluation des actions de la DE&I par l'implication de tous les acteurs.

■ **Des règles éthiques :**

- > Garantir la liberté d'expression.
> Garantir un retour objectif des propos recueillis.

Ces entretiens ont été complétés par des analyses documentaires, ainsi que par l'étude de l'ensemble des réponses aux questionnaires retournés par les principaux partenaires de la DE&I (contenu du questionnaire type précisé en annexe)

La Délégation Europe & International dans ce contexte : Globalement, le recueil d'expressions spontanées relevées au cours des entretiens, complété de l'analyse des questionnaires, permet d'éclairer la crédibilité des actions de la DE&I au travers d'un certain nombre de points clés, formant le socle qui caractérise la stratégie d'intervention de la Délégation en Europe et à l'International :

- Apports de compétences et d'expertises,
- Opérationnalité des solutions mises en œuvre,
- Agilité des interventions et des financements pour mieux gérer les actions fédératives
- Présence institutionnelle de la France,
- Satisfaction de la finalité des collaborations réalisées.



« ... les collaborations sont réalisées dans un climat de confiance... les solutions proposées sont pragmatiques... de réelles actions de terrain... elles ont de vraies plus-values... » ; « un entrepreneur philanthrope » ; « ... c'est l'Etat Français qui porte l'image de crédibilité... » ;

Dans le cadre d'une action internationale menée par le Conservatoire, ces points sont de nouveau évoqués à propos des apports significatifs des coopérations, ainsi que des thèmes les plus pertinents à aborder. A ce titre, on peut citer : l'apport de plus-value de connaissances, les expertises, la présence institutionnelle de la France, les partenariats et réseaux.



« ... grace aux réseaux de la Délégation, on a accès à des Experts complémentaires... »

« ... le Conservatoire, c'est une image de respect... beaucoup de réussites depuis 18 ans de relations... le Conservatoire représente le Ministère... »

Toutefois, dès que les principaux partenaires de la DE&I sont interrogés sur les exemples d'actions du Conservatoire du Littoral à l'International, une spécificité apparaît : les activités citées par les interlocuteurs mettent surtout en avant l'initiative PIM (petites îles de Méditerranée) et le protocole GIZC. D'un point de vue gestion du littoral, c'est l'approche intégrée terre/mer qui est particulièrement appréciée.

Enfin, à la question relative aux potentiels d'évolution de la DE&I, les principaux partenaires soulignent le besoin d'évoluer autour de trois axes majeurs :

- Besoin d'accroître les moyens mis à disposition au sein de la DE&I (besoins essentiellement humains),
- Importance de mieux structurer sa politique générale,
- Souhait de voir sa communication d'ensemble améliorée.



« ... l'équipe est très sollicitée... il y a un besoin de continuité dans le temps et de ressources de la DE&I... »

« ... il manque de lisibilité de la stratégie et de la structuration du Conservatoire à l'international... mettre en place une feuille de route sur 2/3 ans... »

Des interventions appréciées, un axe structurant construit autour de la coopération en Méditerranée :

Les partenaires de la Délégation Europe & International sont particulièrement sensibles à la diversité des intervenants, dont les métiers et les approches répondent à leurs problèmes et questionnements. C'est notamment le cas des interlocuteurs du Sud, où la DE&I poursuit une activité historiquement et stratégiquement tournée vers les pays du pourtour méditerranéen, qui apprécient le dialogue entre praticiens, fort éloigné des pratiques habituelles des consultants internationaux « classiques ».

Un pôle d'innovation et une vigie des nouvelles approches : la DE&I travaille depuis plus de 15 années au développement de politiques de gestion intégrée. Par exemple, en 1994, lors des travaux qui ont initié la création de l'Agence de Protection et d'Aménagement du littoral en Tunisie, le Conservatoire avait œuvré pour l'intégration de la gestion du domaine public maritime au sein d'une seule et même structure. En interne de l'établissement, la DE&I a initié et testé la mise en place de pratiques nouvelles comme la comptabilité analytique simplifiée. De même dans sa communication et son développement la DE&I s'appuie sur des nouveaux outils et des nouvelles technologies (NTIC appliquées à la gestion de la nature, base de données PIM, facebook...)...toute cette expérience étant au service de l'ensemble de l'établissement qui peut en tirer les leçons et en juger l'intérêt.

Un modèle de développement qui a prouvé sa viabilité et son succès mais qui, maintenant, a besoin de moyens pour renforcer ses actions de partenariats à l'International pour la préservation des côtes : La motivation et la passion des collaborateurs sont des éléments très structurants de la crédibilité et de la démarche de coopération adoptée par la DE&I. Toutefois, avec des effectifs d'ores et déjà en taille critique, l'équipe doit trop souvent faire face à des niveaux de charge de travail très élevés. La nécessité de stabiliser et de renforcer la structure actuelle à moyen et long termes devrait être envisagée au travers d'un plan RH, associant les besoins en personnels permanents avec le développement des demandes d'accompagnement sur le pourtour méditerranéen, ainsi qu'avec le développement des contacts et des partenaires en Europe et plus encore si besoin de développement au-delà de ces deux secteurs géographiques.

Annexe 2 : Nombres de journées d'expertise réalisées à l'étranger dans le cadre des activités internationales du Conservatoire du littoral de 2006 à 2012

Nb de jours en mission à l'étranger	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agents DE&I	80,5	94,5	102	90	159,5	159	188,5
Autres Agents Conservatoire	47,5	92	96	31	30	44	53,5
Experts bénévoles	95,5	114	334	210	592	281	425,5